

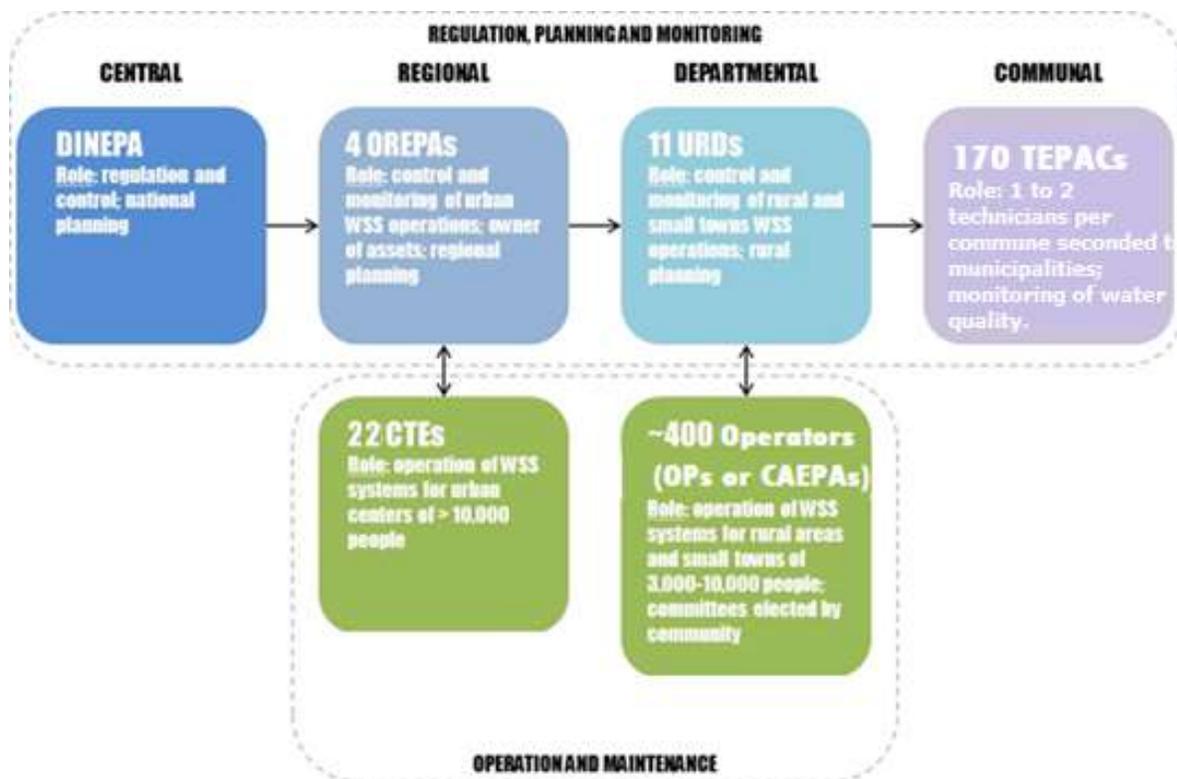
*Termes de Référence*

**CONSOLIDATION DES APPROCHES EXISTANTES ET IDENTIFICATION  
D'APPROCHES INNOVANTES POUR LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ À  
L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET À L'ASSAINISSEMENT DANS LES ZONES  
RURALES ET LES PETITES VILLES D'HAÏTI**

## ACRONYMES

BID	Banque Inter Américaine de Développement
CAEPA	Comité d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
CTE	Centre technique d'exploitation
DINEPA	Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
EPA	Eau Potable et Assainissement
EPARD	Programme Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural Durable
ONEPA	Observatoire National de l'Eau Potable et de l'Assainissement
OP	Opérateur professionnel
OREPA	Offices Régionaux d'Eau Potable et Assainissement
PPIAF	Public-Private Infrastructure Advisory Facility
SAEP	Systèmes d'alimentation en eau potable et assainissement
TEPAC	Techniciens en Eau Potable et Assainissement Communaux
URD	Unités Rurales Départementales
WSP	Water and Sanitation Program

## ORGANISATION DES SERVICES DECONCENTRES DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT EN HAITI



## **1. Introduction**

Malgré les progrès réalisés dans le développement des infrastructures dans les pays en développement, des millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau et à l'assainissement. Les gouvernements sont confrontés à des défis majeurs pour assurer une prestation de services efficace, en particulier pour les couches les plus pauvres de la population. Pour atteindre les objectifs de développement durable fixés par les gouvernements, les investissements doivent augmenter considérablement. Mais le secteur public, qui fournit actuellement environ 70 % des investissements dans les infrastructures, ne peut y parvenir seul : les entreprises privées ont un rôle clé à jouer dans la fourniture de services nouveaux et plus performants. Le développement de partenariats public-privé qui tirent parti des atouts des secteurs privé et public est une stratégie à développer pour le développement et la gestion des services.

L'un des principaux obstacles à l'amélioration de la prestation de services dans de nombreux pays en développement est l'absence d'un environnement propice à l'investissement privé, notamment les politiques, les lois, les règlements, les institutions et les capacités gouvernementales nécessaires. C'est pour cela que le Mécanisme de Conseil en matière d'Infrastructures Publiques et Privées (PPIAF) a été créé. Le PPIAF est un mécanisme d'assistance technique multi-donateurs, financé par 17 donateurs multilatéraux et bilatéraux, créé en 1999 pour servir de moteur à l'augmentation de la participation du secteur privé dans les marchés émergents. Il fournit une assistance technique aux gouvernements afin de soutenir la création d'un environnement favorable à la fourniture de services d'infrastructure de base par le secteur privé.

Le Programme pour l'eau et l'assainissement (WSP) est un partenariat multi-donateurs créé en 1978 et administré par la Banque mondiale pour aider les ménages à faibles revenus à obtenir un accès abordable, sûr et durable aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement (EPA), pour améliorer les pratiques d'hygiène et pour aider les pays à développer les services EPA. Le WSP fournit une assistance technique, facilite l'échange de connaissances et encourage les progrès basés sur des preuves dans le dialogue sectoriel.

À la suite d'une demande de la Direction nationale de l'eau et de l'assainissement d'Haïti (DINEPA), le PPIAF fournit une assistance technique et un financement pour soutenir l'élaboration d'une stratégie visant à accroître la participation du secteur privé national à la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones rurales et les petites villes d'Haïti. Le WSP, par le biais de son nouveau programme d'assistance technique, financera également un certain nombre d'activités dans le cadre de cette mission.

## **2. Contexte de la consultation**

Haïti est un pays fragile qui connaît des contraintes et des défis considérables en matière de capacités. Parmi ces défis, la pauvreté est élevée, en particulier dans les zones rurales où 52 % de la population, dont environ 86 % vivent en dessous du seuil de pauvreté. En outre, les services de

base font gravement défaut : seuls 64 % des Haïtiens ont accès à l'eau potable de base (43 % dans les zones rurales) et 35 % à l'assainissement de base (24 % dans les zones rurales).

La DINEPA a lancé une réforme sectorielle en 2009 avec pour objectif de développer le secteur EPA et de pallier les faibles niveaux de service. La réforme vise à : (i) désengager progressivement le gouvernement central de la construction et de l'exploitation des infrastructures EPA, en conservant un rôle de régulateur ; (ii) établir des comités locaux EPA (CAEPA) ; (iii) professionnaliser la fourniture de services EPA ; (iv) obtenir la participation du secteur privé national dans la construction et l'exploitation ; et (v) assurer la durabilité et l'accessibilité des services en introduisant le concept de facturation volumétrique. Conformément à la loi-cadre sur l'eau et l'assainissement, la DINEPA est responsable du contrôle et de la réglementation des systèmes d'EPA. La loi prévoit également la création de bureaux régionaux de la DINEPA (OREPA) et la professionnalisation de la fourniture de services EPA.

D'août 2007 à novembre 2013, la Banque mondiale a cofinancé avec la Banque interaméricaine de développement (BID) le projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural (EPAR) de la DINEPA, afin de remédier aux faibles niveaux d'accès à l'eau et à l'assainissement dans certaines zones rurales et petites villes du pays. Dans le cadre de ce programme, un nouveau modèle de gestion a été introduit et testé, intégrant la participation du secteur privé dans la fourniture de services d'approvisionnement en eau en milieu rural. Ce modèle de gestion a été adapté à 23 petites villes d'Haïti et a impliqué un contrat de délégation de services entre la DINEPA, un CAEPA et un opérateur professionnel (OP) pour exploiter et entretenir les systèmes et recouvrer les paiements (par le biais de branchements domestiques avec compteurs et de bornes-fontaines).

Depuis 2015, la Banque mondiale met en œuvre une nouvelle opération de l'IDA, le projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural (projet EPARD - P148970), dont l'un des objectifs est d'étendre cette approche d'OP et atteindre de nouvelles régions d'Haïti, ainsi que de soutenir la DINEPA dans la définition de sa politique de prestation de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones rurales et les petites villes.

### **3. Objectifs de la mission**

Les objectifs de cette consultation sont les suivants : (i) soutenir la DINEPA dans la consolidation des approches existantes et le développement d'approches innovantes pour professionnaliser la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau dans les petites villes d'Haïti ; et (ii) soutenir les opérateurs dans l'amélioration de leur gestion et dans le développement d'outils opérationnels efficaces et durables.

#### 4. Détail des activités et tâches de la mission

Le consultant **travaillera en étroite collaboration avec d'autres prestataires sélectionnés pour soutenir les opérateurs dans la mise en place des outils de gestion des services d'eau et d'assainissement et pour inclure les résultats de ces prestataires dans ses analyses et rapports.**

Le cadre de travail du consultant comprendra les éléments et tâches suivants :

##### *Tâche 0. Plan de travail*

Cette tâche consiste à analyser en détail les termes de référence de la mission et à élaborer un plan de travail avec (i) un calendrier de présentation des résultats attendus ; (ii) un aperçu des entretiens/sondages/groupes de discussion à réaliser avec les principales parties prenantes.

##### **Composante 1. Consolidation de la délégation du service d'approvisionnement en eau et assainissement dans les zones rurales et les petites villes d'Haïti.**

Cette composante examinera l'expérience avec les opérateurs mise en place dans le cadre des projets EPAR et EPARD de la DINEPA, ainsi que d'autres initiatives, afin de tirer les leçons de ces expériences et d'améliorer la performance des dispositifs existants de délégation de service, ainsi que d'améliorer la conception des dispositifs. Cela comprend les tâches suivantes :

##### *Tâche 1.A. Diagnostic rapide de l'expérience du modèle des opérateurs en Haïti.*

Cette tâche consiste à réaliser un diagnostic préliminaire et rapide de l'expérience actuelle du modèle de gestion des OP. **Le diagnostic portera sur une trentaine d'opérateurs et CAEPA existants parmi la liste notamment proposée en annexe de ces TDR.**

Pour ce faire, le consultant devra :

- (i) Examiner la documentation et les analyses existantes sur le modèle des opérateurs. Ces informations seront fournies par la Banque mondiale, l'équipe de la DINEPA et d'autres ONG et partenaires du secteur ;
- (ii) Organiser des réunions avec les acteurs pertinents impliqués dans la conception initiale et la mise en œuvre du modèle des opérateurs.
- (iii) Sélectionner les localités sur la base du potentiel de professionnalisation des opérateurs et mener des entretiens avec les opérateurs en place.

Les aspects suivants du modèle des opérateurs doivent être documentés, pour les systèmes d'approvisionnement en eau et les marchés de l'assainissement, dans la mesure du possible :

- a. **Historique** de la mise en œuvre du modèle d'opérateur dans chaque localité, y compris, mais sans s'y limiter, le processus de recrutement, les changements d'opérateur et les

raisons du succès ou de l'échec, les relations de l'opérateur avec les autorités locales ou la diaspora, le cas échéant ;

- b. **Aspects techniques**, y compris, mais sans s'y limiter, la description du système, l'âge, l'état d'usure des ouvrages, l'évaluation des besoins en eau et travaux nécessaires pour rendre le système pleinement opérationnel, le niveau de service actuellement fourni (nombre de compteurs, de kiosques, nombre de clients par catégorie et couverture des services par rapport à la population de la communauté, consommation par habitant), les habitudes de consommation d'eau (passées, présentes et futures), les pertes d'eau, la disponibilité des chaînes d'approvisionnement pour les réparations et les produits de traitement, etc.
- c. **Aspects de gestion, financiers et commerciaux**, y compris, mais sans s'y limiter, la situation financière (recettes et coûts opérationnels, recouvrement des coûts, niveaux et structure des tarifs, arriérés), l'eau non génératrice de recettes, la gestion des clients, la qualité de l'exploitation et de l'entretien, la fourniture de fonds de démarrage, etc.
- d. **Les aspects de suivi**, y compris, mais sans s'y limiter, la qualité de l'eau, le rôle des structures de la DINEPA, le rôle joué par la communauté et les autorités locales pour assurer une prestation de services adéquate, etc.
- e. **Dispositions contractuelles** existantes et leur conformité de manière générale, rôles joués par les opérateurs et les structures de la DINEPA, etc. ;
- f. **Les aspects sociaux**, y compris, mais sans s'y limiter, l'acceptation générale du modèle d'opérateur par la population, les aspects d'équité et de genre, la manière avec laquelle les écoles (publiques, privées et communautaires), les établissements de santé (publics, privés et mixtes) et les marchés publics sont approvisionnés en eau par l'opérateur (et si ce n'est pas le cas, pourquoi ?), etc. ;

*Tâche 1.B. Organisation d'ateliers pour identifier les bases d'une mise à l'échelle durable du modèle des opérateurs*

Cette tâche consiste à organiser 3 ateliers régionaux avec les opérateurs privés et les CAEPA (une trentaine). Les frais de logistique et d'organisation de ces ateliers seront pris en charge par le projet EPARD.

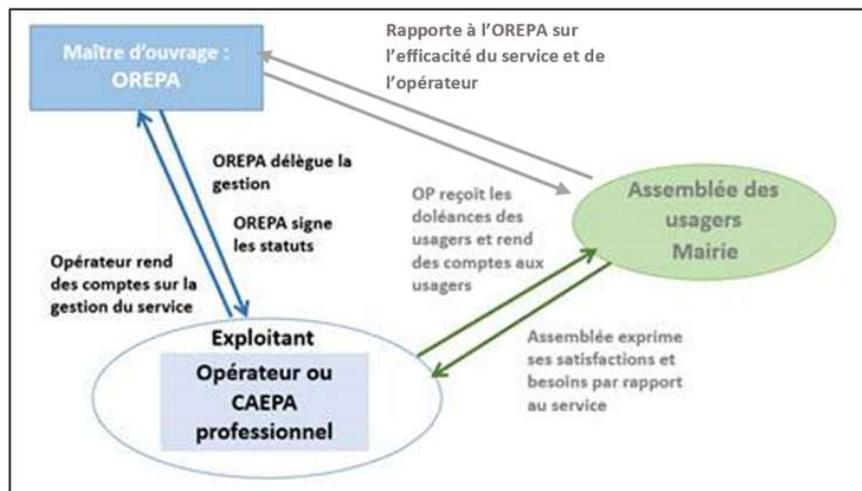
Ces ateliers permettront de restituer les premiers éléments de diagnostic et de discuter des besoins de base des opérateurs, à la fois en terme d'outils de gestion mais aussi en terme de dispositions institutionnelles et contractuelles. L'idée est d'arriver à un consensus sur les éléments de bases nécessaires à une mise à l'échelle durable du modèle des opérateurs en Haïti.

*Tâche 1.C : proposition d'organisation des différents acteurs de la gestion des SAEPA*

Pour cette tâche, le consultant, sur la base de son diagnostic préliminaire proposera un modèle (ou plusieurs modèles) d'organisation et de relations entre les différents acteurs de gestion des systèmes d'eau potable et d'assainissement. Elle comprendra particulièrement :

- la proposition d'une structure représentant les abonnés du service et définition de son rôle,
- définition du rôle de la Mairie et implication dans le schéma proposé,
- et, plus largement, définition des rôles de chaque acteur : maitre d'ouvrage, mairie, usagers, gestionnaire.

Le schéma de gestion suivant peut servir de base de réflexion :



Pour ces trois premières activités, le consultant préparera un rapport reprenant les résultats des ateliers réalisés et du diagnostic. Ce rapport comprendra également un résumé des activités entreprises, la liste des participants à l'atelier, la documentation/les présentations utilisées pendant l'atelier, ainsi que les enseignements tirés et les recommandations pour les étapes suivantes.

Les conclusions du rapport seront présentées au personnel de la DINEPA et des OREPA, ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers. Le schéma de gestion devra faire l'objet d'une validation de la DINEPA/ OREPA.

*Tâche 1.D. Conception d'accords contractuels appropriés pour la délégation des services EPA aux opérateurs*

Cette tâche consiste à concevoir des accords contractuels normalisés et appropriés pour la délégation de la fourniture de services d'approvisionnement en eau et des marchés de l'assainissement aux opérateurs. Cela comprend, entre autres :

(i) Examiner et donner un aperçu de l'historique des contrats de délégation de services aux opérateurs (OP et CAEPA professionnels), ainsi que passer en revue les contrats existants et identifier les principales questions contractuelles actuelles qui entravent l'exécution des contrats et la fourniture de services satisfaisants ;

(ii) Identifier quelles formes de contrats sont compatibles avec le cadre juridique et les règles de passation des marchés publics en Haïti ;

(iii) Identifier les conditions de résiliation légale des contrats en cours ;

(iv) Proposer des dispositions contractuelles standards pour les opérateurs, y compris, mais sans s'y limiter, les données relatives à la durée du contrat, les obligations de chaque partie concernée, la question de savoir si les contrats doivent être passés entre les opérateurs et les utilisateurs d'eau, les unités départementales rurales (URD) de la DINEPA, les OREPA et les maires, l'inclusion éventuelle d'une structure d'incitation basée sur les performances ou des exigences minimales de service, la détermination des tarifs et des mécanismes d'ajustement, les dispositions relatives au maintien et à l'inclusion de taxes ou de frais, les exigences en matière de rapports, la résiliation du contrat, etc.

**Pour cette tâche, l'appui d'un juriste d'expérience sera nécessaire pour s'assurer de la concordance des contrats avec les lois et textes légaux en vigueur en Haïti.**

Les modèles de contrat devront être validés par la DINEPA/ OREPA.

*Composante 2. Mise en place des contrats de gestion et assistance aux opérateurs.* **Cette composante appuiera de manière concrète la trentaine d'opérateurs ayant été retenu lors du diagnostic pendant une période de 9 mois.**

**Les outils de gestion commerciaux, techniques et financiers, ainsi que des formations et le suivi de l'utilisation de ces outils seront assurés par un autre prestataire en parallèle de cette mission.**

Cette composante comprendra les tâches suivantes :

- organisation d'ateliers régionaux (avec la Direction de l'Eau de la DINEPA et les OREPA) pour présenter les contrats aux opérateurs,
- établissement des contrats et suivi jusqu'à leur signature par l'ensemble des parties prenantes, y compris l'OREPA, la Mairie, etc.

- appui à la mise en œuvre concrète des contrats auprès des opérateurs : comprenant 2 visites de chacun des 30 opérateurs pendant la période d'assistance sur 9 mois. Cette assistance consistera particulièrement à s'assurer de la bonne compréhension de l'opérateur des termes de son contrat, de ses obligations en terme de performance, de l'utilisation des outils de gestion mis à sa disposition le cas échéant, relations avec la communauté, assemblée d'usagers, maître d'ouvrage, mairie et les différents acteurs de la gestion, etc.
- Évaluation de la pertinence et des performances des formations reçues (réalisées par une firme spécialisée en parallèle de cette mission),
- Promotion de la relation technique, administrative et financière entre les opérateurs, les comités d'usagers et l'OREPA,
- Rapport sur la résolution des plaintes et des difficultés des opérateurs.

La logistique des ateliers sera financée par le projet EPARD.

## 5. Produits et calendrier

Le consultant doit présenter les produits suivants :

<b>Produits :</b>	<b>Calendrier prévisionnel</b>
0. Plan d'action	2 semaines après le démarrage du contrat
1.A, 1.B et 1.C Rapport diagnostic incluant l'atelier avec ses conclusions et recommandations Validation du modèle de gestion des SAEPA par la DINEPA	2.0 mois après le démarrage du contrat
1.C Modèles de contrats	4 mois après le démarrage du contrat
2. Assistance aux opérateurs	Comptes rendus d'ateliers  Rapports concis mensuels présentant l'avancement des opérateurs dans leur gestion
3. Rapport final	13 mois après le démarrage du contrat

Les résultats seront soumis à la Banque mondiale sous forme électronique et sur papier (4 copies). Chaque produit doit comprendre un résumé (3 pages maximum), le cas échéant, qui doit résumer la portée des travaux et de l'analyse effectuée, les conclusions et les résultats de l'analyse et les prochaines étapes. Les rapports seront concis. Ils devront exposer clairement les méthodes et les hypothèses utilisées et les limites éventuelles de l'analyse effectuée. Les résultats et les recommandations doivent être clairement présentés. Pour améliorer le rapport et les présentations, des cartes, tableaux, graphiques et toute autre aide visuelle seront utilisés.

## 6. Durée et consistance de la mission

La mission couvrira une période estimée à 13 mois à compter de la signature du contrat.

Etapes :	Durée et contenu	Nombre d'opérateurs à considérer	Quantité homme/jour estimative pour la mission
Composante 1 : Diagnostic et ateliers avec les OP	2 mois	30 OP	20 h/j
Composante 1 : Etablissement des modèles de contrats	2 mois		20h/j
Composante 2 : suivi et assistance aux opérateurs	9 mois 2 visites par opérateurs pour 30 opérateurs	30 OP	60 h/j

## 7. Supervision et coordination

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec la DINEPA, tant au niveau central qu'au niveau déconcentré. Un contact étroit sera particulièrement établi avec la DINEPA, en particulier avec Ruth Angerville, Directrice de l'eau, et David Descieux, coordinateur du projet EPARD. Le consultant travaillera sous la responsabilité de l'équipe de la Banque mondiale basée en Haïti : Christian Jacobsen (spécialiste principal de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement TTL du projet) et Elodie Sabin (spécialiste de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement) basés à Port-au-Prince, qui superviseront l'avancement de la mission et des tâches susmentionnées.

Les documents et données pertinents seront rassemblés et fournis au consultant dès le début de sa mission. Ces documents comprendront notamment des informations de base ainsi que des rapports produits sur les opérateurs.

## 8. Qualifications et expérience requises

Le consultant aura les qualifications suivantes :

- Master en génie civil, eau et assainissement ou dans un domaine connexe
- Juriste d'expérience pour l'établissement des contrats de service ;
- Expérience professionnelle pertinente prouvée de 8 ans au minimum ;

- Expérience dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en milieu rural et dans les petites villes des pays en développement (conception, supervision, exploitation et maintenance des systèmes d'approvisionnement en eau et des installations sanitaires) ;
- Expérience de travail avec des opérateurs d'approvisionnement en eau dans les zones rurales et les petites villes ;
- Expérience dans la supervision de contrats de gestion déléguée de l'approvisionnement en eau ;
- Bonne compréhension des défis posés par les services d'E&A à petite échelle dans les pays en développement ;
- De solides compétences analytiques ;
- Expérience prouvée dans le domaine de la mobilisation sociale ;
- Excellente maîtrise du français (écrit et parlé).

**Date limite de remise des propositions techniques (maximum 6 pages) et financières : le samedi 29 février 2020**

**Annexe 1 – Liste préliminaire des localités utilisant le modèle OP pour l'approvisionnement en eau**

<b>Localité</b>	<b>Département</b>
Cavaillon	Sud
Simon	Sud
Maniche	Sud
Chantal	Sud
Arniquet	Sud
Coteaux	Sud
Tiburon	Sud
Les Anglais	Sud
Roche à Bateaux	Sud
Port à Piment	Sud
Port Salut	Sud
St Louis du Sud	Sud
La Vallée Jacmel	Sud
Bodarie Grand Gosier	Sud Est
Anse à Pitres	Sud Est
Fond des Nègres	Nippes
Saint-Michel/ Dimizaine	Nippes
Anse à Veau	Nippes
Lièvres-aux pins	Nippes
Corail / Baconnois	Nippes
L'Asile	Nippes
Abricot Bellevue	Nippes
Paillant	Nippes
Marfranc	Grande Anse
Mahotièrè	Grande Anse
Léon	Grande Anse
Latibolièrè	Grande Anse
Gommiers	Grande Anse
Pestel	Grande Anse
Roseaux	Grande Anse
Beaumont	Grande Anse
Les Irois	Grande Anse
Boc Banic	Centre
Biassou	Centre
Thomonde	Centre
Cerca La Source	Centre
Lascahobas	Centre
Anse Rouge	Artibonite
Verrettes	Artibonite
Pointe à Raquette	La Gonave
Chansolme Andro	Nord Ouest
Môle Saint Nicolas	Nord Ouest